

## **AVIS PUBLIC**

### **Programme RénoRégion 2021-2022**

**Gracefield, le 11 juin 2021** - En suivi des récentes annonces gouvernementales, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire aviser la population qu'une aide financière de 350 000 \$ est mise à sa disposition dans le cadre du programme de rénovation de la Société d'Habitation du Québec.

RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

#### **Admissibilité**

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 120 000 \$, excluant la valeur du terrain.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

À compter du **14 juin 2021**, les formulaires de demande sont disponibles **sur rendez-vous** au siège social de la MRC, situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield et dans certains bureaux municipaux qui sont ouverts au public. Veuillez contacter votre municipalité avant de vous déplacer pour recueillir les formulaires requis.

Rappelons que l'accès aux différentes installations municipales est permis en respectant les consignes sanitaires de la Santé publique, soit avec l'obligation du port du masque. En raison de la situation actuelle, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau invite fortement la population à se procurer les formulaires sur notre site web au [www.mrcvg.qc.ca](http://www.mrcvg.qc.ca) et à transmettre la documentation par courriel à l'adresse [info@mrcvg.qc.ca](mailto:info@mrcvg.qc.ca). Il est très important de joindre les documents demandés, car seuls les dossiers complets seront traités.

La date limite pour la réception des demandes est le vendredi **9 juillet 2021**. Toute demande reçue au-delà de cette date sera automatiquement rejetée.

#### **Traitement des demandes**

Il est très important de joindre à votre demande tous les documents demandés, car les dossiers complets seront priorisés. **La MRC entrera seulement en contact avec les propriétaires dont la demande est retenue.**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC au (819) 463-3241 poste 221.